

## Commune de Laurac-en-Vivaraïs

### Projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une modification simplifiée pour :

- Permettre les constructions d'une hauteur de 8,40 mètres sur la zone UB du PLU (article 10) approuvé le 12 juillet 2012.

A cet effet, le dossier du projet sera mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture à partir du **lundi 4 mars 2013** pendant un mois.

Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre déposé en mairie.

Le Maire,

**Didier NURY**